Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 21 novembre 2026

La Roque-sur-Pernes : des élections municipales complémentaires vont être organisées





À la suite de la démission du maire de La Roque-sur-Pernes, Joseph Bernhardt, le conseil municipal de la commune, composé de 11 sièges, est incomplet. Afin d'élire un nouveau maire, le conseil municipal doit être complet. Ainsi, des élections municipales complémentaires vont être organisées le mois prochain pour pourvoir le siège vacant.

Le premier tour du scrutin aura lieu le dimanche 29 janvier prochain de 8h à 18h. Si un second tour est nécessaire, il aura lieu le dimanche 5 février prochain. Les candidatures pour le premier tour devront être déposées à sous-préfecture de Carpentras sur rendez-vous (au 04 90 67 70 30 ou 04 90 67 70 02), du lundi 9 janvier au mercredi 11 janvier de 9h à 11h30 et de 14h à 16h et le jeudi 12 janvier de 9h à 11h30 et de 14h à 18h. Celles du second tour le lundi 30 janvier de 9h à 11h30 et de 14h à 16h et le mardi 31 janvier de 9h à 11h30 et de 14h à 18h.

Les déclarations de candidature seront effectuées sur un imprimé n°14996*03 tenu à disposition en sous-préfecture ou en mairie. Cet imprimé peut également être téléchargé sur le site internet de la préfecture

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

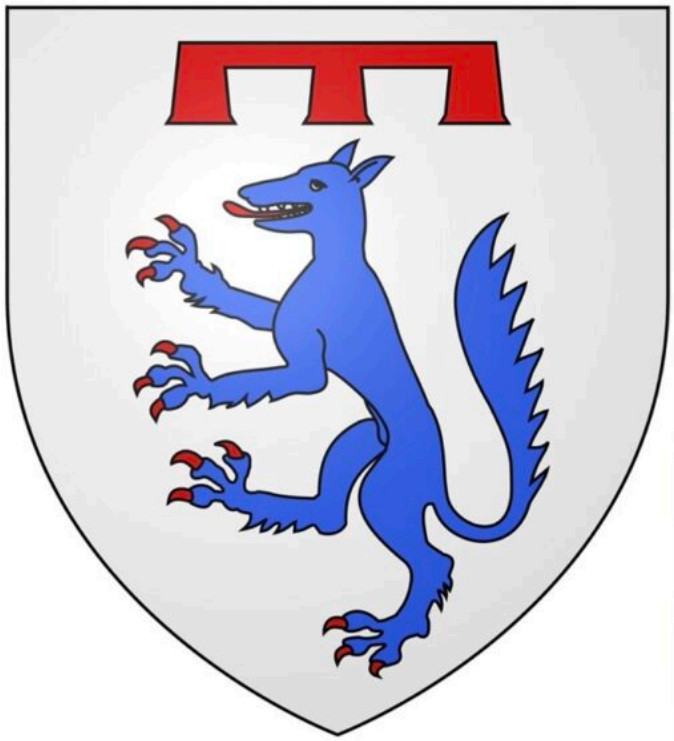
Ecrit par le 21 novembre 2026

de Vaucluse.

Pour tout renseignement, veuillez contacter la sous-préfecture de Carpentras au 04 90 67 70 30 ou par mail à l'adresse sp-carpentras@vaucluse.gouv.fr

V.A.

Aurel : des élections municipales complémentaires pour compléter le conseil municipal





Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 21 novembre 2026

Suite à la démission de trois conseillers municipaux, le conseil municipal de la commune d'Aurel, composé de 11 sièges, est incomplet. Afin de pouvoir procéder à l'élection d'un nouveau maire, il doit être complet. Des élections municipales complémentaires vont donc être organisées. Par arrêté du 25 octobre 2022, publié en mairie d'Aurel le 26 octobre 2022, le sous-préfet de Carpentras a convoqué les électeurs de la commune pour pourvoir les sièges vacants.

Le premier tour du scrutin aura lieu le dimanche 11 décembre de 8h à 18h. Le second, s'il est nécessaire, aura lieu le dimanche 18 décembre. Les déclarations de candidature sont obligatoires pour le 1er tour. Elles seront reçues en sous-préfecture de Carpentras, aujourd'hui, le mercredi 23 novembre, de 9h à 11h30 et de 14h à 16h, et demain, le jeudi 24 novembre, de 9h à 11h30 et de 14h à 18h. Celles du second tour seront reçues le lundi 12 décembre de 9h à 11h30 et de 14h à 16h, et le mardi 13 décembre de 9h à 11h30 et de 14h à 18h.

Pour tout renseignement, veuillez contacter la sous-préfecture de Carpentras au 04 90 67 70 30 ou par mail à l'adresse sp-carpentras@vaucluse.gouv.fr

V.A.